

RECRUTEMENT D'UN ou D'UNE CONTRACTUELLE TEMPORAIRE
D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE
RENTREE 2024

U.F.R, Ecole ou Institut : UFR DROIT, AES ET ADMINISTRATION PUBLIQUE	
Laboratoire : UR 967 – Institut Caennais de Recherche Juridique	
Section / Discipline demandée :	01 – Droit privé et sciences criminelles
Corps demandé :	Contractuel d'enseignement et de recherche (article 954-3 du code de l'éducation)
Libellé général profil publication :	Droit civil
Date recrutement demandée au :	01/09/2024
Durée du contrat	1 an renouvelable dans la limite de 3 ans
Condition de diplôme	Être titulaire d'un diplôme de niveau I (doctorat ou grandes écoles)
Condition pour le renouvellement du contrat au terme de la 1 ^{ère} année d'exercice	Avoir obtenu la qualification du Conseil National des Universités (CNU) d'éligibilité à une candidature aux corps de professeurs des universités et de maîtres de conférences au terme de la 1 ^{ère} année d'exercice
Rémunération	En référence à la grille indiciaire du corps des maîtres et maîtresses de conférences (dans la limite du 3 ^{ème} échelon).
Contacts - renseignements enseignement	Pr. Laurence MAUGER-VIELPEAU (laurence.vielpeau@unicaen.fr)
- renseignements recherche	Pr. Thibault DOUVILLE (thibault.douville@unicaen.fr)
- renseignements adm°	Laurence ALEXANDRE-LEVALOIS (laurence.alexandre@unicaen.fr)
<u>Profil publication</u> : Droit civil <u>Profil publication en anglais</u> : <i>Private law, civil law</i> <u>Mots clefs</u> : Droit privé, Droit civil	

Candidature jusqu'au 20 juin inclus
 Audition le 5 juillet 2024 (à confirmer)

I.PROFIL ENSEIGNEMENT :

Filières de formation concernées :

- **niveaux** : Licence Master
- **diplômes concernés** : Licence Droit et AES, Master Droit
- **matières** : Introduction au droit, Droit de la famille, Droit des obligations, Droit des contrats spéciaux, Droit des sûretés

La personne recrutée assurera des travaux dirigés dans différentes matières du droit civil en Licence Droit, Master 1 Droit ou Licence AES. Selon les besoins du service, un ou plusieurs cours magistraux pourront lui être attribués, en Licence Droit ou AES, dans les locaux de la faculté de droit, sur le campus 1, ou à l'antenne de la faculté, campus de Damigny (à proximité d'Alençon). L'enseignant-chercheur contractuel pourrait également être amené à assurer des cours et séminaires de Master 2, selon ses spécialités et les propositions des différents directeurs de Master.

II. PROFIL RECHERCHE :

Thématique/Projet :

L'activité de recherche de la personne recrutée s'inscrira au sein de l'Institut caennais de recherche juridique (ICREJ – UR 967). En fonction des spécialités antérieurement développées par la personne recrutée, elle pourra contribuer aux travaux de l'axe « Vulnérabilité et droits fondamentaux » (dirigé par la professeure Laurence MAUGIER VIELPEAU) qui réunit des enseignants-chercheurs spécialisés en droit civil, notamment sur des projets collectifs relatifs au statut et aux droits subjectifs des personnes physiques. L'enseignant-chercheur recruté pourra également prendre part aux activités scientifiques de l'axe « Contentieux privé, public, comparé, international et européen » (dirigé par les professeurs Rafael AMARO et Jean-Christophe LE COUSTOMER).

Objectifs du recrutement :

L'enseignant chercheur contractuel recruté devra s'impliquer effectivement dans l'activité de recherche de l'ICREJ et il devra être force de proposition (publications collectives, soumission à des appels à projet, organisation de conférences...). Il sera associé aux travaux de recherche collectifs en matière de droit civil. Il pourrait à cet égard être intéressant que ses travaux s'inscrivent en droit des personnes et plus particulièrement en droit des personnes protégées, en droit des obligations ou en droit des contrats.

Modalités de candidatures :

**Les candidats devront déposer leur dossier par courriel avant le 20.06.2024 dernier délai à drh.recrutement.enseignants@unicaen.fr avec copie à gilles.raoul-cormeil@unicaen.fr
Ce dossier comportera : une lettre de motivation, un curriculum vitae, copie du diplôme.**

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection et seuls seront convoqués à l'entretien les candidats retenus par ce comité.